

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique du parc éolien de Carnières

**De :** Lesage Jean-Francois <jflesage@orange.fr>

**Date :** 17/10/2019 00:29

**Pour :** pref-installations-classees@nord.gouv.fr

A Madame la Commissaire Enquêtrice,

Trop, c' est trop !

Sur les 125 **autorisations** de constructions d'éoliennes délivrées dans le département du Nord au 1er octobre 2018, 98 l'ont été dans l'arrondissement de Cambrai (cf copie jointe de la lettre du 17 mai 2019 du maire d'Avesnes lez Aubert dont je vous recommande la lecture). Sachant que la surface du département du Nord est de 5743 km<sup>2</sup> et que celle du Cambrésis est de 901 km<sup>2</sup>, force est de constater que l'on a déjà près de 80% des éoliennes édifiées sur moins de 16% du territoire départemental.

La même source donne, en ce qui concerne les **demandes d'autorisation**, 253 dans le Cambrésis sur 346 pour l'ensemble du département, soit 73% pour ce seul arrondissement. La concentration d'éoliennes connue actuellement ne devrait donc faire que croître et embellir!

Par ailleurs le dossier de L'Express sur l'immobilier du 28/08/2019 fait état d'une baisse de 7% sur l'immobilier à Cambrai alors que dans les villes comparables, à l'échelon régional comme à l'échelon national, les prix sont généralement en hausse. Il est donc à craindre que dans les villages de l'arrondissement de Cambrai où le marché immobilier n'est déjà pas brillant, la dégradation de l'environnement par les éoliennes entraîne une baisse encore plus forte des prix.

Il est donc demandé aux autorités administratives de ne plus autoriser, dès maintenant, de nouvelles implantations d'éoliennes dans l'arrondissement de Cambrai sous peine de voir son habitat dévalorisé et ses paysages, déjà bien mal en point avec les parcs éoliens existants, irrémédiablement abîmés par une **forêt d'éoliennes**.

Jean-François LESAGE

19 rue de Boussières

59217 CARNIERES

— Pièces jointes : —

---

lettre Maire AvesneslAub 17mai2019.pdf

3,0 Mo